

L'hon. M. HANSON: Je ne veux pas examiner la question plus avant. Je croyais sûrement me conformer au Règlement et je ne veux aucunement l'enfreindre. Vous savez, monsieur l'Orateur, on est enclin en cette Chambre à léser les droits des simples députés, et je proteste contre cette tendance que manifeste l'administration sous prétexte qu'elle y est forcée par la guerre. La chose se répète constamment et je crois que le Gouvernement devra y songer et donner un peu plus de liberté aux simples députés à condition qu'ils ne fassent pas perdre du temps à la Chambre. J'espère que je ne suis pas dans ce cas.

L'hon. M. RALSTON: Je recommande simplement qu'on ne demande pas à débattre deux fois la même chose; voilà tout.

L'hon. M. HANSON: Je ne me rappelle pas avoir mentionner ces sujets auparavant.

L'hon. M. RALSTON: Vous les soulèverez de nouveau.

L'hon. M. HANSON: De fait, cette discussion qui a surgi tout à coup a coupé le fil de mes idées. Je n'ai guère à ajouter, sauf ceci: Je demanderai au ministre des Finances de songer davantage aux pensionnés. S'il doit leur refuser l'indemnité de vie chère, comme il l'a refusée pour la raison exposée dans la correspondance que j'ai vue l'an dernier, à savoir, qu'il existe une obligation contractuelle avec le Gouvernement, et que ce dernier remplit son obligation à la lettre,—raison pour laquelle le ministre ne pouvait accorder l'indemnité de vie chère,—je dirai alors qu'en vertu de cette obligation contractuelle et de ces droits contractuels, ces gens ne devraient pas acquitter l'impôt sur la faible pension qu'ils touchent.

Je dirai au ministre qu'il est allé un peu loin dans sa déclaration, savoir que l'Etat ne doit pas attacher trop d'importance,—je tente de résumer son idée,—aux obligations qu'il a envers ceux qui élèvent une famille. Il a dit qu'il n'avait jamais été du devoir de l'Etat au Canada ou ailleurs de tenir trop compte des frais de maintien d'une famille.

L'hon. M. ILSLEY: Je nie catégoriquement; je n'ai jamais rien dit en ce sens. Je n'ai jamais dit cela.

L'hon. M. HANSON: J'accepte la correction.

L'hon. M. ILSLEY: Je vais répéter à mon honorable ami ce que j'ai dit et il pourra vérifier mes paroles dans le hansard. J'ai dit et répété, que l'on n'a jamais songé sous un régime fiscal quelconque à ce que l'Etat voie au coût entier d'entretien des enfants au moyen d'exemptions d'impôt sur le revenu. C'est ce que j'ai dit et je le répète.

L'hon. M. HANSON: Voici ce qu'on laisse entendre. Le ministre soutient qu'aucun pays, y compris le Canada, ne devrait dans son système d'impôts accorder pleine exemption du coût d'entretien des enfants.

L'hon. M. ILSLEY: J'admets cela.

L'hon. M. HANSON: Ce serait aller bien loin et je ne l'ai jamais préconisé. Mais dans l'application des principes fiscaux et dans les résolutions budgétaires, le ministre n'a pas été assez loin. Je me reporte à la session de 1923 ou 1924, quand un membre populaire et capable de cette Chambre, aujourd'hui M. le juge Archambault, représentant un comité qui était alors la circonscription de Chambly-Verchères, présenta un pladoyer en faveur du contribuable, père de plusieurs enfants. A la suite de cette requête, M. Robb, alors ministre des Finances, consentit certaines exemptions d'impôt sur le revenu en faveur des enfants. Si je me rappelle bien, une exemption de \$600 fut consentie pour chaque enfant, mais on m'a dit, ces jours-ci, que je faisais erreur et que l'exemption avait été abaissée à \$500. Le ministre a déclaré, antérieurement, qu'une exemption de \$28 par année pour les enfants équivalait à une exemption de \$400. Mais qu'il me permette de lui dire ceci: nonobstant le grand besoin de prélever des impôts sur le revenu, nonobstant la forte nécessité d'obtenir des revenus pour que le Gouvernement poursuive son effort de guerre, il faut tenir compte d'un autre aspect de notre vie nationale qui pose la question suivante: Notre pays va-t-il pouvoir continuer ainsi? Allons-nous demander à cette classe de petits salariés d'élever des enfants, ou allons-nous les punir de le faire? Avec la situation qui leur est faite aujourd'hui, ils sont punis et injustement.

M. JACKMAN: Toutes proportions gardées.

L'hon. M. HANSON: Oui. Mais peu importe...

L'hon. M. ILSLEY: Ils ne sont pas les seuls. L'honorable député de Rosedale a admis l'autre soir que ceci ne s'applique que lorsque le revenu atteint environ \$3,000.

L'hon. M. HANSON: J'exprime mon opinion personnelle. Le ministre devrait songer de nouveau à la situation qui est faite à ces gens. Il recevrait l'appui d'une forte partie de la population et le trésor n'y perdrait guère.

L'hon. M. ILSLEY: L'honorable député plaide la cause des gens à l'aise et des moins riches.

L'hon. M. HANSON: Pas du tout. Je nie absolument. Je plaide la cause de l'homme